



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE A.A.P.C.

Section I : POUVOIR ADJUDICATEUR

1) Nom, Adresses et Points de contact

Mairie de Cosne-Cours-sur-Loire
Place du Dr J. Huyghues des Etages - BP 123
58206 Cosne-Cours-sur-Loire Cedex
☎ 03 86 26 50 00 - 📠 03 86 26 50 16
E-Mail : cosne@mairie-cosnesurloire.fr

2) Type de pouvoir adjudicateur et activité(s) principale(s) : Collectivité Territoriale

Section II : OBJET DU MARCHÉ

1) Description

TRAVAUX D'EXTENSION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DE LA VILLE DE COSNE-COURS-SUR-LOIRE

Type de marché : Travaux

Marché à tranches qui comporte une tranche ferme et 4 tranches optionnelles

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

Classification principale	Classification complémentaire
Travaux d'assainissement. (452324109)	
Travaux de construction de canalisations d'eaux usées (45232411-6)	

Divisions en lots : Oui non

Variantes : autorisées non

Les candidats doivent répondre à la solution de base définie dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP). **Ils peuvent proposer au maximum une seule variante.**

L'entreprise pourra présenter une variante de la solution de base uniquement sur la nature des canalisations gravitaires : DN150 et DN200 Grès

Options oui non

2) Visite du site des travaux

Une visite des différents secteurs de travaux et plus particulièrement la zone de traversée de l'A77 et le poste de refoulement existant sera organisée en présence de l'exploitant. Le jour de la visite est fixé au :

Vendredi 13 janvier 2017 à 14 heures en mairie de Cosne Cours sur Loire

La visite des secteurs de travaux n'est pas obligatoire. Toutefois, elle est vivement recommandée aux candidats avant la remise de leur offre.

Les candidats devront confirmer, par écrit (mail), à l'adresse suivante : cosne@mairie-cosnesurloire.fr, leur présence auprès du Maître d'Ouvrage au plus tard le Mercredi 11 janvier 2017 avant 16heures.

3) Durée du marché ou délai d'exécution

La durée du marché est de **60 mois** à partir de la notification du marché.

Délai de préparation de chantier

Le délai de préparation est de 2 mois pour chaque tranche.

Délai d'exécution des travaux

Le délai d'exécution des travaux est laissé à l'initiative des candidats pour chaque tranche qui doivent le préciser dans l'acte d'engagement.

Délai d'affermissement des tranches optionnelles

L'affermissement de la tranche optionnelle n°1 interviendra, par décision du Pouvoir Adjudicateur, notifié par Ordre de service au plus tard 12 mois à partir de l'ordre de service d'exécution des travaux de la tranche ferme.

L'affermissement de la tranche optionnelle n°2 interviendra, par décision du Pouvoir Adjudicateur, notifié par Ordre de service au plus tard 12 mois à partir de l'ordre de service d'exécution des travaux de la tranche optionnelle n°1.

L'affermissement de la tranche optionnelle n°3 interviendra, par décision du Pouvoir Adjudicateur, notifié par Ordre de service au plus tard 12 mois à partir de l'ordre de service d'exécution des travaux de la tranche optionnelle n°2.

L'affermissement de la tranche optionnelle n°4 interviendra, par décision du Pouvoir Adjudicateur, notifié par Ordre de service au plus tard 12 mois à partir de l'ordre de service d'exécution des travaux de la tranche optionnelle n°3.

Section III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

1) Conditions relatives au marché

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

- Sur les ressources propres de la commune
- Par crédit ouvert au budget, paiement par virement administratif, à compter de la réception de la facture, dans un délai de 30 jours

2) Conditions de participation/ Critères de sélection des candidatures

Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Le pouvoir adjudicateur pourra demander aux candidats de compléter leur dossier de candidature s'il constate l'absence ou l'incomplétude des pièces dont la production était demandée, conformément et suivant les dispositions de l'article 55-I du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

En cas de non présentation de l'une de ces pièces, le candidat devra la produire ou la compléter dans un délai de 5 jours à compter de la réception de la demande par le représentant du pouvoir adjudicateur.

Si un candidat se trouve dans un cas d'interdiction de soumissionner, ne satisfait pas aux conditions de participation ou ne peut produire dans le délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par le pouvoir adjudicateur, sa candidature est déclarée irrecevable et le candidat est éliminé.

Le marché peut être conclu avec un groupement conjoint ou une seule entreprise recouvrant la totalité des compétences pour cette opération.

En cas de groupement d'entrepreneurs, le marché global pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises avec mandataire solidaire, conformément à l'article 44 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le mandataire solidaire du groupement sera obligatoirement l'entreprise ayant les références et les capacités en conception et réalisation des ouvrages d'assainissement.

L'entreprise mandataire d'un groupement ne peut faire partie que d'un seul groupement.

Les groupements d'entreprises ne pourront être que ceux déclarés et retenus lors des demandes d'admission.

Le candidat remettant une candidature, pour la présente consultation, en tant que membre d'un ou plusieurs groupements ne pourra pas le faire à titre individuel.

Ne seront pas admises par le Pouvoir Adjudicateur :

- les candidatures qui ne sont pas recevables en application des articles 45, 47, 48, 49 et 50 de l'ordonnance du n°2015-899 du 23 juillet 2015 et de l'article 51 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées au chapitre justifications à produire quant aux qualités et capacités des candidats sous réserve de l'article 55 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
- les candidatures qui ne présentent pas de garanties techniques, professionnelles (moyens et références du candidat) et financières suffisantes par rapport à la nature et à l'objet de l'opération.

Les justifications à produire quant aux capacités et aux qualités du candidat sont définies dans le règlement de la consultation.

Section IV : PROCEDURE

1) Type de procédure/ Mode de passation

La présente consultation est passée selon une procédure adaptée, en application de l'article 42- 2° de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et des articles 27 et 77 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics avec possibilité de recourir à la procédure négociée pour des travaux complémentaires selon les dispositions de l'article 30-7° du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

2) Critères d'attribution

Offre économique la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation et définis comme suit :

- La valeur technique, 60 %
- Le prix des prestations, 40 %

3) Renseignements d'ordre administratif

Date limite de réception des offres : 03/02/2017 – 12 heures, délai de rigueur

Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : Français

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Unité monétaire souhaitée par l'organisme qui passe le marché : l'euro

Section V : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

1) Autres informations

Adresse de retrait des dossiers :

Sur la plate-forme de dématérialisation e-bourgogne à l'adresse suivante : <https://www.e-bourgogne.fr/> (réf : TXASSAIVDC). En cas de problème ou d'impossibilité de téléchargement, s'adresser à la Mairie de COSNE SUR LOIRE dont l'adresse est indiquée ci-dessus, par écrit, fax, courriel.

Réception des offres :


Sous forme « papier » elles doivent être remises contre récépissé, ou envoyées par lettre recommandée avec avis de réception postal et parvenir à destination avant la date en vigueur, à la Mairie de COSNE SUR LOIRE, aux Services Techniques Municipaux.

Les plis porteront la mention « Travaux d'extension des réseaux d'assainissement de la commune de Cosne-Cours-sur-Loire - Ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des plis »

Sous forme électronique elles doivent être « déposées » sur la plate-forme d'administration électronique e-bourgogne (www.e-bourgogne.fr). La procédure de dépôt des plis est détaillée sur le site.

2) Procédure de recours

Instance chargée des procédures de recours

Tribunal Administratif de Dijon
22 rue Assas
21000 DIJON
 03.8073.91.00

Introduction des recours

Toute décision défavorable au titre du présent marché, pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif précité dans un délai de deux (2) mois à compter de sa date de notification.

Il est également possible de recourir au référé pré-contractuel jusqu'à la signature du marché.

Service auprès duquel les renseignements concernant l'attribution des recours peuvent être obtenus

Greffe du Tribunal de Dijon
22 rue Assas
21000 DIJON
☎ 03.80.73.91.02

3) Demande de renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront impérativement faire parvenir leur demande par écrit (courrier – télécopie ou courriel) au plus tard 15 jours avant la date limite de remise des offres à :

Commune de Cosne-Cours-sur-Loire
Services Techniques Municipaux
Place du Dr J. Huyghues des Etages - BP123
58 206 Cosne-Cours-sur-Loire Cedex
Tél. : 03.86.26.50.00 - Fax : 03.86.26.50.16
cosne@mairie-cosnesurloire.fr

Avec copie de la demande adressée à :

Groupement IC- Eau Environnement/IRH
51, rue de Montigny
27200 VERNON
Représentée par M. SELMI Béchir
Tél : 02.32.64.17.11
secretariat@ic-eau.fr

4) Date d'envoi du présent avis à la publication : 22/12/2016

Pour le Maire
L'Adjoint aux travaux
Charly BRUERE